



Protocole de saisine du professeur ressource Troubles du spectre de l'autisme

1 / sollicitation

- **par** les circonscriptions, ERSH, chefs d'établissement, professeurs des écoles, PIAL, la communauté éducative et pédagogique du département, 1er et 2d degré, établissements publics et privés
- **via** le formulaire de demande d'intervention disponible sur le site ASH 71 et à renvoyer à :

• ensressource.autisme71@ac-dijon.fr

(en copie à l'IEN de circonscription pour le 1er degré et au chef d'établissement pour le 2d degré)

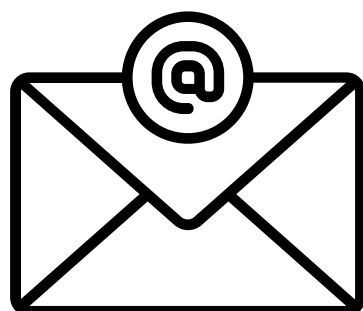
2 / prise d'information

- **par** le PR TSA auprès des partenaires (ERSH, CAMSP, CMP, libéraux...)
- premier contact avec le demandeur par téléphone ou mail.



3 / premier niveau de réponse

- entretiens
- échanges téléphoniques
- envoi de ressources par mail
- mise en relation avec les partenaires de terrain



4 / actions possibles

- accompagnement sur le terrain par observation en classe
- (autant que possible en co-visite avec CPC de circonscription)
- action d'information, de sensibilisation, de formation aux TSA de l'équipe pédagogique

